

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**21 DECEMBRE 2017**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Procédure de  
renégociation du contrat  
groupe d'assurance  
statutaire du Centre  
Interdépartemental de  
Gestion**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 décembre 2017  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 22 décembre 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille  
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,  
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame  
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur  
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur  
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,  
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur  
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,  
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame  
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame  
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur  
COUTANT, Madame CERIGHELLI\*, Monsieur LAZARD,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,  
Monsieur ROUXEL

\*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Madame MEUNIER à Madame ADAM  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20171221-17-I-16-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2017  
Date de réception préfecture : 22/12/2017

**N° DE DOSSIER** : 17 I 16

**OBJET** : PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE  
STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

**RAPPORTEUR** : Madame CLECH

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Une procédure de mise en concurrence sera relancée en 2018 pour renouveler le contrat d'assurance statutaire du personnel de la Ville visant à couvrir les agents de la Collectivité contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Un contrat groupe d'assurance statutaire est proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi de 26 janvier 1984) aux collectivités territoriales adhérentes. Ce contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 600 collectivités. Le C.I.G. a d'ores et déjà entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

Selon les prescriptions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le CIG a choisi de mettre en œuvre une procédure concurrentielle avec négociation et invite les collectivités adhérentes à se rallier à la mise en concurrence.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Aussi, dans le cadre du lancement de la procédure de mise en concurrence de la Ville à venir, il est proposé de prendre part à la procédure engagée par le C.I.G.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter que la Ville prenne part à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- de prendre acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

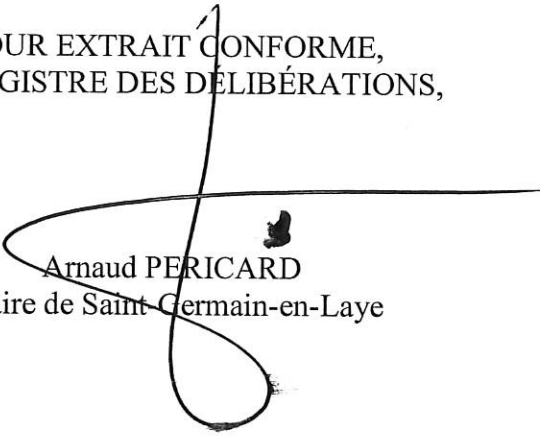
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

ACCEPTE que la Ville prenne part à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

PREND acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD  
Maire de Saint Germain-en-Laye